

Service civique

Accompagner nos animations nature et développement durable

Septembre 2025

Présentation de la structure :

Créée en 1999 et basée à Gignac, l'association *Demain la Terre !* s'est donnée pour missions d'éduquer à l'environnement pour un développement durable (EEDD) et de valoriser le patrimoine naturel et culturel.

Demain la Terre ! est active en centre Hérault (Vallée de l'Hérault, Clermontais et Lodévois). Des actions ponctuelles amènent parfois l'association à intervenir dans d'autres lieux du département.

Depuis 2001, l'association pilote et réalise, grâce à l'implication de ses salarié.e.s et bénévoles, des projets d'éducation à l'environnement et de valorisation du patrimoine. Elle anime aussi des dynamiques territoriales en lien étroit avec de multiples partenaires publics et privés.

Elle s'implique dans les réseaux d'éducation à l'environnement au niveau départemental, régional et national.

Présentation de la mission :

Le.la volontaire sera amené.e, en relation avec les animateur.rice.s et bénévoles de l'association, à déployer de nouvelles actions visant à sensibiliser les citoyens sur des thématiques liées à la nature et au développement durable. Les thématiques pouvant être les suivantes :

- Le manque de nature
- La nature dans l'école
- L'alimentation
- Le fleuve Hérault
- Les ateliers Do It Yourself
- Les impacts des activités humaines sur la biodiversité et les enjeux de la préservation
- Les abeilles et autres pollinisateurs
- La biodiversité cavernicole
- Les saisons, les cycles de vie de la faune et de la flore

Pour cela le.la volontaire aura pour premières missions de :

- Proposer des séances d'animation
- Elaborer différents outils pédagogiques
- Animer des versions «test» de ces séances
- Imaginer des manières nouvelles de toucher les publics de toute sorte.

Toujours en relation avec les animateur.rice.s et bénévoles de l'association, le.la volontaire pourra participer aux actions visant à sensibiliser les citoyens sur des thématiques liées à la nature et au développement durable (ex : découverte de la biodiversité locale, enjeux de l'eau, géologie et paysage, énergies renouvelables, déchets, prévention face au moustique tigre...). Il.elle pourra :

- Participer à la mise en place des temps d'activités à destination du grand public et des jeunes (aide à la préparation du matériel pédagogique, à la communication).
- Participer aux actions de sensibilisation : coanimation d'interventions scolaires et d'interventions auprès du grand public, notamment sur des stands en milieux passants.

Le/la volontaire sera également amené.e à participer à l'animation, dans un cadre collectif, des aspects de communication sur l'association et ses activités, avec notamment l'animation des réseaux sociaux et du site internet, ainsi qu'à la valorisation des actions réalisées. Il/elle pourra développer l'usage des réseaux sociaux et d'internet pour interagir autrement avec le public, dans une optique de sensibilisation et d'accompagnement au changement de pratique.

Les tâches confiées au/à la volontaire pourront évoluer en fonction des idées qu'il/elle apportera et de ses envies. Le/la volontaire sera donc force de propositions dans l'évolution de sa mission.



Profil recherché :

- Attrait pour la nature et le développement durable ;
- Aisance relationnelle et sens du contact ;
- Pratique des outils de communication (réseaux sociaux, site internet) ;
- Utilisation d'outils informatiques souhaitée (tableur, traitement de texte,...) ;
- Capacités rédactionnelles
- Esprit d'initiative et autonomie

Informations pratiques

- Lieu de la mission : 12 Boulevard Saint Louis – 34150 GIGNAC (proche gare routière)
- Contact : 04 67 57 25 44
- Envoyer CV et lettre de motivation par mail à accueil@demainlaterre.fr en indiquant la référence "Candidature SCV - Animation" avant le 2 novembre 2025
- Site internet de l'association : <https://demainlaterre.fr>
- Date de début : **24 novembre 2025 souhaité**
- Durée de la mission : 8 mois 28h par semaine (activités éventuelles les week-end et jours fériés)
- Indemnités :
 - Indemnités légales en vigueur pour les volontaires en SCV
 - Frais de déplacements remboursés
 - Pas de possibilité d'hébergement